

## **COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE D'HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE**

**EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUVELLEMENT  
DE L'HABILITATION PRÉFECTORALE  
(ENTREPRISE PRIVÉE OU ASSOCIATION)**

### **PIÈCES A FOURNIR POUR TOUTE DEMANDE :**

- Formulaire de demande (ou de renouvellement) d'habilitation dans le domaine funéraire, renseigné, daté et signé du représentant légal. (page 4)

Liste des activités funéraires pour lesquelles l'habilitation (ou le renouvellement) est demandée (annexe 1 – page 5).

- Justificatif de l'état-civil du représentant légal (copie de la carte nationale d'identité ou du passeport ou extrait de naissance si représentant est né à l'étranger).
- Attestation individuelle d'exercice d'une profession funéraire à renseigner, dater et signer (page 6)
- Attestation sur l'honneur de non-condamnation (page 8).
- Justificatifs attestant de l'aptitude professionnelle du représentant légal. (Diplômes - capacité professionnelle - pages 10 à 14)

### **Pour une entreprise privée (sas, sa, sarl, eurl ..)**

- Un extrait d'immatriculation (Kbis) au registre du commerce et des sociétés ou du répertoire des métiers, daté de moins de 3 mois et portant la mention « activités funéraires » ou « pompes funèbres ».

### **Pour une association :**

- Le récépissé de déclaration en Préfecture
- Une copie des statuts
- Une attestation d'immatriculation délivrée par l'INSEE après déclaration de création établie auprès de L'URSSAF (si salariés) ou du centre des impôts.

### **Pour une auto-entreprise :**

- Certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE).
- Déclaration de début d'activité d'auto-entrepreneur établie par la chambre de commerce et d'industrie (CERFA 90.0213).
- Extrait Kbis de l'entreprise délivré par le greffe du Tribunal de commerce ou inscription au Répertoire des Métiers (formulaire D1 P)

**Dans tous les cas :**

- Justificatifs attestant de la régularité de la situation de l'entreprise ou de l'association, en ce qui concerne les impositions de toute nature et les cotisations sociales : TVA, impôt sur les sociétés, taxe professionnelle, URSSAF, ASSEDIC, caisse de retraite et retraite complémentaire..
- Déclaration sur l'honneur d'affiliation aux organismes fiscaux et sociaux (page 9)

**Pour le personnel de l'entreprise ou de l'association :**

- État actualisé du personnel employé par l'établissement, (produire une copie du registre du personnel certifiée conforme par le demandeur) ou en l'absence de personnel, compléter la déclaration sur l'honneur d'absence de personnel ( page 14)
- Attestation individuelle d'exercice d'une profession funéraire à renseigner, dater et signer pour chaque agent (page 6)
- Justificatif attestant de l'aptitude professionnelle de chaque agent (*Diplômes - capacité professionnelle - pages 11 à 14*)
- Certificat d'aptitude physique médical pour les agents visés aux articles R2223-42 à R2223-45 et R2223-49 y compris pour le dirigeant s'il exerce les activités funéraires.
- Copie du permis de conduire pour les chauffeurs des véhicules funéraires.

**Pour les véhicules funéraires :** (page 12)**Le transport de corps avant et après mise en bière et les corbillards:**

- Copie du certificat d'immatriculation portant la mention « VASP » et « FG FUNER »
- Copie du certificat d'achat ou du contrat de location, justifiant que vous disposez de manière permanente du ou des véhicules utilisés.
- Copie de l'attestation de conformité ou du rapport de contrôle (validité 3 ans) délivré par un organisme de contrôle des installations funéraires accrédité par la COFRAC.

**Les voitures de deuil**

- Copie du certificat d'immatriculation
- Copie du certificat d'achat ou du contrat de location, justifiant que vous disposez de manière permanente du ou des véhicules utilisés.

**Pour la gestion et l'utilisation d'une CHAMBRE FUNÉRAIRE** (page 13)

- copie de l'arrêté préfectoral de création de la chambre funéraire
- copie de l'attestation ou du rapport de vérification de la conformité (validité 6 ans) établi par un organisme de contrôle des installations funéraires accrédité par la COFRAC.
- copie du certificat de propriété ou du contrat de location ou, le cas échéant, la copie du contrat de délégation avec la commune

**Pour la gestion et l'utilisation d'un CREMATORIUM (page 13)**

- copie de l'arrêté préfectoral de création du crématorium
- copie de l'attestation ou du rapport de vérification de la conformité (validité 6 ans) établi par un organisme de contrôle accrédité par la COFRAC.

**Pour la pratique des SOINS DE CONSERVATION**

- copie du diplôme national de thanatopracteur
- copie du carnet de vaccination.

**Pour les activités demandées en SOUS-TRAITANCE**

- Contrat ou attestation de sous-traitance entre les parties
- Copie de l'habilitation funéraire de l'entreprise sous-traitée

\*\*\*\*\*

**DOSSIER À ADRESSER UNIQUEMENT PAR COURRIER**

PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETE, DE LA LEGALITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA REGLEMENTATION

ACTIVITES FUNERAIRES

Place Félix Baret - CS 80001 -13282 Marseille Cedex 06

☎ : 04.84.35.43.77

pref-activitefuneraire@bouches-du-rhone.gouv.fr

\*\*\*\*\*

**UN DOSSIER COMPLET EST A FOURNIR POUR CHAQUE  
ÉTABLISSEMENT DE L'ENTREPRISE**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ**

<b>FORMULAIRE DE DEMANDE (ou de RENOUELEMENT) D'HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE</b>
--

Par la présente, le représentant légal de l'entreprise (ou de l'association) :

Nom, prénoms : .....

En qualité de (président, gérant, exploitant..) : .....

Né (e) le : ..... à .....

Nationalité : .....

Domicilié (e) à : .....

.....

sollicite l'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement suivant :

Dénomination sociale : .....

Forme juridique (sas- sa - sarl - entreprise individuelle ..) : .....

Nom commercial : .....

Enseigne : .....

Adresse de l'établissement à habiliter (préciser s'il s'agit d'un éts principal ou secondaire) :

.....

.....

Coordonnées de l'établissement :

Numéro de téléphone : ..... Fax : .....

Adresse e-mail : .....

Fait à ..... le .....

Cachet de l'entreprise

Signature du représentant légal

**Liste des activités funéraires pour lesquelles l'habilitation est demandée  
(Art. L.2223-19 du CGCT)**

Création

Renouvellement  N° Habilitation :

Modification  N° Habilitation :

N°	Activités demandées	Cocher la ou les cases correspondant aux activités exercées directement par l'établissement	Cocher la ou les cases correspondant aux activités sous-traitées	Nom du sous-traitant (à compléter ou fournir une liste exhaustive)
1	Transport des corps avant mise en bière <input type="checkbox"/> et après mise en bière <input type="checkbox"/>			
2	Organisation des obsèques			
3	Soins de conservation			
4	Fourniture des housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires			
6	Gestion et utilisation d'une chambre funéraire			
7	Fourniture des corbillards et des voitures de deuil			
8	Fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire			
9	Gestion et utilisation d'un crématorium			

Cachet de l'établissement

Établissement principal  
habilité sous le n°.....  
(pour un établissement secondaire)

Nom et signature du représentant légal :

## ATTESTATION INDIVIDUELLE D'EXERCICE D'UNE PROFESSION FUNÉRAIRE

Je soussigné(e).....

représentant(e) légal(e) de l'entreprise (ou de l'association) : .....

..... sise à (adresse) :.....

.....

atteste que M .....

Né(e) le : .....à .....

Demeurant à : .....

Exerce depuis le (date d'entrée en fonction ) : .....

La profession funéraire de : *(cochez la ou les cases correspondantes aux fonctions effectivement exercées)*

- agent d'exécution de la prestation funéraire  
*(porteur, fossoyeur, chauffeur, agent de crématorium, agent de chambre funéraire)*
- thanatopracteur
- agent qui coordonne les cérémonies  
*(maître de cérémonie, ordonnateur ou monteur de convois)*
- agent qui accueille et renseigne les familles  
*(vendeur, hôtesse, standardiste)*
- agent qui conclut directement avec la famille, l'organisation ou les conditions de la prestation funéraire *(assistant funéraire, conseiller funéraire ou régleur)*
- responsable d'une agence, d'un établissement, d'une succursale ou d'un bureau dans lequel est accueilli la famille *(directeur ou chef d'agence, d'établissement..)*
- gestionnaire d'une chambre funéraire *(responsable)*
- gestionnaire d'un crématorium *(responsable)*
- dirigeant d'une entreprise *(PDG, gérant, entrepreneur individuel, association etc...)*

Fait à .....le .....

Signature du bénéficiaire de l'attestation

Signature du représentant légal  
et cachet de l'entreprise

**ATTESTATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE FUNÉRAIRE DISPENSÉE**

**PAR L'ENTREPRISE DE POMPES FUNÈBRES**

*Cette formation interne, réalisée par l'entreprise est reconnue, à l'exclusion de toutes autres formations funéraires, aux agents faisant fonctions de porteurs, chauffeurs, fossoyeurs, agents de chambre funéraire et de crématorium.*

M.....

en qualité de représentant(e) légal(e) et formateur interne de l'entreprise de pompes funèbres dénommée :

.....

Adresse : .....

.....

**ATTESTE** avoir dispensé le .....

à :

M.....

Né(e) le : ..... à.....

Demeurant : .....

.....

la formation professionnelle de 16 heures, portant sur la législation et la réglementation funéraires, l'hygiène et la sécurité ainsi que la psychologie et la sociologie du deuil permettant l'accès aux fonctions d'agent d'exécution de la prestation funéraire (fossoyeur, chauffeur, porteur, agent de chambre funéraire ou de crématorium).

Fait à ..... le .....

Signature du bénéficiaire de l'attestation

Signature du représentant légal(e)  
et cachet de l'entreprise

*L'article 441-7 du Code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende, le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.*

**DÉCLARATION SUR L'HONNEUR  
DE NON CONDAMNATION**

Je soussigné(e).....

Né(e) le .....à.....

...

Demeurant .....

.....

Déclare sur l'honneur n'avoir subi aucune condamnation pouvant motiver le refus de l'habilitation dont je demande la délivrance, en application de l'article L2223-24 du code général des collectivités territoriales.

Fait à..... le .....

Signature

*L'article 441-7 du Code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende, le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ou de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.*



## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR affiliation aux organismes fiscaux et sociaux

Je soussigné(e).....

Représentant(e) légal(e) de l'entreprise (ou de l'association) :

.....

sis(e) à : .....

.....

déclare sur l'honneur que l'entreprise sus-mentionnée ne verse pas de cotisations fiscales et sociales à d'autres organismes, que ceux **cochés** ou indiqués ci-après :

- Direction Générale des Finances Publiques (impôt sur l'entreprise, tva, taxe professionnelle)
- URSSAF (cotisations dirigeant d'entreprise et personnel salarié)
- Pôle emploi (contribution à l'assurance chômage)
- Régime Social des Indépendants - RSI  
(contribution sécurité sociale, maladie, indemnités journalières, retraites des artisans, commerçants et industriels indépendants)
- Caisse de retraite complémentaire (AGIR , ARRCO, Prévoyance...)

Affiliation à d'autres organismes ou caisses :

.....

.....

**JOINDRE** : les justificatifs délivrés par les organismes que vous aurez préalablement cochés, attestant que l'entreprise est à jour dans le versement de ses cotisations de toute nature.

Fait à.....le.....

Cachet de l'entreprise

Signature du représentant(e) légal(e)

attestation ou un certificat originairement sincère ou de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Conditions minimales de capacité professionnelle dans le domaine funéraire

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013

Dénominations réglementaires	Dénominations professionnelles	Capacité professionnelle
Agents qui exécutent la prestation funéraire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- porteurs</li> <li>- chauffeurs de véhicules funéraires</li> <li>- fossoyeurs</li> <li>- agents de crémation</li> <li>- agents de chambre funéraire</li> </ul>	<p>Attestation de formation professionnelle de 16 heures (R2223-42 du CGCT)  <u>ou</u>  justifier de 12 mois d'expérience professionnelle (antérieure à mai 1995) *  <u>et</u>  certificat d'aptitude physique de la médecine du travail  copie du permis de conduire (chauffeur)</p>
Agents qui accueillent et renseignent les familles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- hôtesse</li> <li>- téléphonistes</li> <li>- vendeurs</li> </ul>	<p>Attestation de formation professionnelle de 40 heures (R2223-44 du CGCT)  <u>ou</u>  justifier de 12 mois d'expérience professionnelle (antérieure à mai 1995) *</p>
Agents qui coordonnent le déroulement des cérémonies qui ont lieu de la mise en bière jusqu'à l'inhumation ou la crémation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- maîtres de cérémonie</li> <li>- ordonnateurs</li> <li>- monteurs de convois</li> </ul>	<p>Diplôme de maître de cérémonie  ( voir tableau des conditions d'accès au diplôme)</p>
Agents qui concluent avec la famille l'organisation et les conditions de la prestation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assistants funéraires</li> <li>- conseillers funéraires</li> <li>- régleurs</li> </ul>	<p>Diplôme de conseiller funéraire  ( voir tableau des conditions d'accès au diplôme)</p>
Agents responsables d'une agence, d'un établissement, d'une succursale ou d'un bureau où sont accueillies Les familles venant conclure une prestation funéraire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- directeurs ou chefs d'agence, d'établissement, de succursale ou de bureau</li> </ul>	<p>Diplôme de dirigeant ou de gestionnaire  ( voir tableau des conditions d'accès au diplôme)</p>
Gestionnaires d'une chambre funéraire ou d'un crématorium	<ul style="list-style-type: none"> <li>- responsable d'une chambre funéraire</li> <li>- responsable d'un crématorium</li> </ul>	<p>Diplôme de dirigeant ou de gestionnaire  ( voir tableau des conditions d'accès au diplôme)</p>

Personnes assurant la direction des régies, entreprises ou associations habilitées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PDG d'une SA</li> <li>- président d'association</li> <li>- membres du directoire</li> <li>- gérant d'une SARL</li> <li>- directeur d'une régie municipale.....</li> </ul>	Diplôme de dirigeant ou de gestionnaire ( voir tableau des conditions d'accès au diplôme)
Thanatopracteurs	- professionnels réalisant les soins de conservation	Diplôme national de thanatopraxie.
Personnes assurant leurs fonctions sans être en contact direct avec les familles ou sans participer à la conclusion ou la réalisation d'une prestation funéraire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- personnel de secrétariat</li> <li>- personnel de service</li> <li>- agents administratifs</li> <li>- comptables</li> <li>- personnels techniques...</li> </ul>	Néant

\* Important : les mois d'expérience professionnelle doivent avoir été acquis à la date de parution du décret n°95-652 du 9 mai 1995 publié le 10 mai 1995.

Texte de référence : Code Général des Collectivités territoriales (CGCT).

## VÉHICULES FUNÉRAIRES

<b>Véhicules funéraires</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Pièces à fournir</b>
Véhicules assurant le transport de corps avant mise en bière	Véhicules assurant le transport des corps avant mise bière	- copie du certificat d'immatriculation avec la mention VASP-FG-FUNER - certificat de propriété ou copie du contrat de location
Véhicules assurant le transport de corps après mise en bière	Fourgons mortuaires assurant le transport des corps après mise en bière sur moyennes et longues distances	- copie du certificat d'immatriculation avec la mention VASP-FG-FUNER - certificat de propriété ou copie du contrat de location
Corbillards	Véhicules d'apparât assurant le transport de corps après mise en bière lors d'un convoi funéraire	- copie du certificat d'immatriculation avec la mention VASP-FG-FUNER - certificat de propriété ou copie du contrat de location
Voitures de deuil	Véhicules assurant le transport de la famille du défunt et des représentants du culte lors d'un convoi funéraire	- copie du certificat d'immatriculation - certificat de propriété ou copie du contrat de location
Chars porte-couronnes	Véhicules affectés exclusivement au transport des fleurs lors d'un convoi funéraire	Véhicules non soumis à habilitation

## Chambres Funéraires et Crématoriums

LES ÉQUIPEMENTS	PIECES À FOURNIR
La chambre funéraire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- copie de l'arrêté préfectoral de création (article R2223-74 du code général des collectivités territoriales)</li> <li>- copie de l'attestation de conformité délivrée par un organisme de contrôle des installations funéraires accrédité par la COFRAC. (art.R2223-74 à D2223-87 du CGCT modifié)</li> <li>- certificat de propriété ou copie du contrat de location ou le cas échéant, la copie du contrat de délégation avec la commune</li> <li>- règlement intérieur, daté et signé (art.R2223-67 et R2223-68 du CGCT)</li> </ul>
Le crématorium	<ul style="list-style-type: none"> <li>- copie de l'arrêté préfectoral de création (article R2223-40 du CGCT)</li> <li>- copie de l'attestation ou du rapport de vérification de la conformité (validité 6 ans) établi par un organisme de contrôle accrédité par la COFRAC.</li> <li>- Règlement intérieur, daté et signé (art.R2223-67 et R2223-68 du CGCT).</li> </ul>

**DÉCLARATION SUR L'HONNEUR**  
**Absence de personnel**

Je soussigné(e) : .....

Né(e) le .....

Dirigeant(e) de la société :

.....

prise en charge par : .....

.....

déclare sur l'honneur n'employer, à ce jour, aucun personnel à l'effectif de l'entreprise susvisée.

Fait à.....le.....

Cachet de l'entreprise

Signature du représentant(e) légal(e)

*L'article 441-7 du Code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende, le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ou de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.*